Bulletin Municipal n°26
Avril 2026













Mairie de VALDELAUME

Adresse : 1, rue du Puits Grelet
Hanc - 79110 VALDELAUME
Tel: 05 49 29 83 63
Mail : mairie-valdelaume@paysmellois.org

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 – 12h
Mardi: 13h30 – 17h30
Mercredi: 13h30 – 17h 30
Jeudi : 13h30 – 17h30
Vendredi : 8h30 – 12h

Secrétaire de mairie : Sabine Ardillon

Maire : Emmanuel Caquineau 06 08 99 96 72
1ère adjointe : Isabelle Baudrit 06 22 03 50 85
2ème adjointe : Eric Desaivres 06 27 73 65 08
3ème adjointe : Odile Rault 06 42 15 12 21
Conseillère municipale déléguée :
Mathilde Garçonnet-Sillon 06 81 60 08 71

Les conseillers :

Katie Collier, Joël Dempuré, Sylvie Rumeur, Elodie Chaigneau, Laurent Goichon, Nicolas Magneron, Jessica Fragneau, Monique Fragneau, Etienne Babin, Stéphane Paquereau, Jacques Jolly, Jean-François Bernard, Gilles Domergue

SOMMAIRE

Le mot du Maire **Page 3 et 4**

La mairie vous informe **Pages de 5 à 24**

Vie associative **Pages de 25 à 28**

Infos diverses **Pages de 29 à 32**

Le mot du Maire



Le conseil municipal (de gauche à droite) : Elodie Chaigneau, Sylvie Rumeur, Odile Rault, Laurent Goichon, Isabelle Baudrit, Nicolas Magneron, Monique Fragneau, Eric Desaivres, Emmanuel Caquineau, Etienne Babin, Jessica Fragneau, Joël Dempuré, Stéphane Paquereau, Mathilde Garçonnet-Sillon, Jean-François Bernard, Katie Collier, Jacques Jolly

Chères habitantes, chers habitants,

C'est avec une profonde reconnaissance que je m'adresse à vous à l'occasion de ce troisième mandat que vous m'avez confié. Votre confiance renouvelée m'honore et me conforte à poursuivre le travail engagé au service de notre commune.

Au fil des années, nous avons, tous ensemble, fait avancer notre village en préservant ce qui fait notre identité rurale, la proximité, la solidarité et la qualité de vie. Rien de tout cela n'aurait été possible sans l'implication de chacun, élus, agents communaux, associations, bénévoles et habitants.

Ce nouveau mandat s'inscrit dans la continuité mais aussi dans l'adaptation aux défis à venir ; maintien de notre école, valorisation de notre territoire et attention portée à chaque génération. Nous continuerons d'agir avec pragmatisme, écoute et sens de l'intérêt général.

Je resterai, avec toute l'équipe municipale, disponible et attentif à vos attentes. Notre commune avance grâce à vous, à votre engagement et à votre attachement à ce cadre de vie que nous partageons.

Continuons, ensemble, à faire vivre et grandir notre village.

Avec toute ma considération.

Emmanuel

Dear inhabitants of Valdelaume,

It is with deep gratitude that I am addressing you on the occasion of this third term of office you have entrusted me with. I am honoured by your renewed trust which comforts me in pursuing the work carried out in the service of our commune.

Over the years, together, we have moved our village forward while preserving the elements that make up our rural identity, proximity, solidarity and quality of life. None of this would have been possible without the involvement of all, councillors, communal agents, associations, volunteers and inhabitants.

This new term aims to pursue previous work but also adapt to new challenges; keeping our school open, valorising our land and attending to each generation. We shall carry on acting with pragmatism, attentiveness and the general good in mind.

I will be, with the whole municipal council, available to listen to your queries and requests. Our commune thrives thanks to you, your implication and attachment to the surroundings that we share.

Together let's make our village thrive.

With all my consideration,

Emmanuel



Retour en images

➢ Départ en retraite de Lucette Vidault

Le pot de départ de Lucette Vidault a eu lieu début mars, nous la remercions pour toutes ses années passées au sein de notre équipe communale.







➢ « Chasse aux œufs »

Le 5 avril avait lieu la Chasse aux œufs de Pâques organisée par la commune, les enfants étaient nombreux et sont tous repartis avec des chocolats.





Photos prises à l'église de Pioussay





Photos prises à La Jarge, décoration réalisée par Mme et Mr Boursier, merci pour ces belles décorations.





➢ **Commémoration du 8 mai**



Emmanuel Caquineau, Maire de Valdelaume et son conseil municipal ont le plaisir de vous convier à la commémoration du 8 mai 2026

Ardilleux
Rassemblement 11h00 au croisement de la rue de l'Aume et des Logis
Défilé – dépôt de gerbes – allocution
Bouin
Rassemblement 11h00 à la salle des fêtes – défilé – dépôt de gerbes – allocution
Hanc : rassemblement 11h00 à la mairie
Défilé – dépôt de gerbes – allocution
Breuil-Coiffaud : rassemblement 11h00 au cimetière du Breuil-Coiffaud,
Dépôt de gerbes – allocution
Pioussay
Rassemblement à 11h00 à la salle des fêtes – défilé – dépôt de gerbes – allocution

Le vin d'honneur qui clôturera les cérémonies se fera à la salle des fêtes du Breuil-Coiffaud à partir de 11h30

➢ **14 juillet : apéritif offert par la commune, à Hanc**
(Plus d'information prochainement)

➢ **Dimanche 26 juillet : Fête d'été de Valdelaume au préau de Pioussay**
(Plus d'information prochainement)

➢ **Résultats sondage concernant les fêtes de Valdelaume**

Choix n°1 : Apéritif et fête estivale avec repas dans l'été avec une petite participation financière : 33 réponses

Choix n°2 : uniquement une fête avec un repas le 14 juillet : 13 réponses

Choix n°3 : uniquement une fête estivale avec un repas dans l'été : 11 réponses

Nous remercions les personnes ayant répondu à ce sondage.

EXTRAIT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 MARS 2026 à 20H30 à HANC

Présents :
Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, DOMERGUE Gilles, FRAGNEAU Monique, MORNET-KOHLER Maryse, RAULT Odile, DESAIVRES Éric, BAUDRIT Isabelle, DEMPURE Joël, BERNARD Jean-François, JOLLY Jacques, RUMEUR Sylvie, GOICHON Laurent, PAQUEREAU Stéphane, BABIN Etienne, MAGNERON Nicolas, GARCONNET-SILLON Mathilde, FRAGNEAU Jessica, COLLIER Katie, CHAIGNEAU Elodie.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Emmanuel CAQUINEAU installe les conseillers municipaux élus le 15 mars et les informe du déroulé des différentes étapes de ce conseil ainsi que les opérations de vote.
A ce titre il précise qu'il faut nommer une ou deux secrétaires de séance. Sont désignées : Isabelle BAUDRIT et Sylvie RUMEUR se proposent et sont acceptées.
Pour l'élection du Maire et des Adjoints il faut 2 assesseurs : Jean-François BERNARD et Katie COLLIER se proposent.
Il faut également un Président du bureau, de droit c'est automatiquement le doyen des conseillers à savoir Gilles DOMERGUE qui accepte.

ELECTION DU MAIRE

Gilles DOMERGUE demande à l'assemblée qui veut se présenter en qualité de Maire ? Emmanuel CAQUINEAU déclare se présenter au poste de Maire. Gilles DOMERGUE réitère la question, personne d'autre ne se déclare.
Gilles DOMERGUE invite donc les conseillers à prendre part au vote à l'appel de leur nom, des enveloppes et des bulletins blancs sont mis à disposition de tous les conseillers. Maryse MORNET-KOHLER déclare ne pas prendre part au vote de l'élection du Maire. Il y a donc un total de 18 votants.
L'urne est ouverte par Jean-François BERNARD et Katie COLLIER lesquels annoncent un par un chaque nom figurant sur les bulletins.
Le résultat est : 16 bulletins en faveur d'Emmanuel CAQUINEAU, 2 bulletins blancs.
Emmanuel CAQUINEAU est donc proclamé Maire de la Commune de VALDELAUME

ELECTION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Emmanuel CAQUINEAU prend la parole, et rappelle que désormais il y a un nouveau dispositif pour l'élection des adjoints, notamment l'exigence de la parité et le vote pour la liste entière proposée par le nouveau Maire. Il propose d'avoir 3 adjoints avec les délégations suivantes : 1ère adjointe : Isabelle BAUDRIT avec Administratif, Etat Civil, Elections, Ressources Humaines, Finances Communales ; 2ème adjoint : Éric DESAIVRES avec Voirie, Environnement, Matériel Atelier, Gestion et Entretien des Bâtiments ; 3ème adjointe : Odile RAULT avec Services à la populaire, Personnes âgées et vulnérables, Affaires Sociales, Liens Intergénérationnels, Solidarités.

De la même façon que précédemment, des bulletins et des enveloppes sont mises à disposition des conseillers qui votent chacun leur tour.

Jean-François BERNARD et Katie COLLIER ouvrent l'urne et comptent les enveloppes qui sont au nombre de 19. Ils procèdent au dépouillement, le résultat est de 19 bulletins en faveur de la liste des trois adjoints proposés par Emmanuel CAQUINEAU, sont élus à l'unanimité à savoir : 1ère adjointe Isabelle BAUDRIT, 2ème adjoint Eric DESAIVRES, 3ème adjointe ; Odile RAULT.

Emmanuel CAQUINEAU précise qu'il souhaite avoir une conseillère municipale déléguée en charge de la Communication, des liens avec les commissions, et la vie associative et propose Mathilde GARCONNET-SILLON. Personne ne s'y oppose.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

M. le Maire fait lecture à l'ensemble des conseillers de la charte de l'élu local rappelant le respect des règles et les principes déontologiques pour la durée du mandat.

INDEMNITES DE FONCTION

M. le Maire explique comment sont fixées les règles en matière de rémunération.
La commune dispose par la Loi d'une enveloppe de 4110.52€ bruts par mois pour l'ensemble ; Le pourcentage pour le Maire est de 44,3% soit 1820.96€ brut mensuel ; le pourcentage pour les Adjoints est de 11.77 % soit 483.81€ bruts par adjoint, soit ici 3 X 483.81€ = 1451.43€. Soit un total Maire + Adjoints de 3272.39€ pris sur l'enveloppe.
M. le Maire souhaite que la conseillère déléguée soit rémunérée au même titre que les adjoints soit 483.81€.
Ce qui nous donne un montant total de 3756.20€ pour l'ensemble, qui rentre parfaitement dans l'enveloppe accordée.
Il est procédé au vote de ces indemnités, le résultat est le suivant :
Rémunération du Maire soit 1820.96€ : 18 pour, 1 abstention
Rémunération des Adjoints soit chacun 483.81€ : 19, à l'unanimité
Rémunération de la Conseillère Déléguée soit 483.81€ : 18 pour, 1 abstention

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DE VOIRIE DE CHEF-BOUTONNE

M. le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de procéder à l'élection des délégués de ce syndicat, une réunion étant fixée au 6 avril prochain et rappelle qu'il faut 3 représentants pour ce syndicat, de fait il souhaite qu'Éric DESAIVRES en charge de la voirie y siège, lequel accepte et demande aux conseillers qui est intéressé pour les deux autres postes ; Etienne BABIN et Jean-François BERNARD se proposent et sont donc tous les trois désignés au titre de délégué au Syndicat de Voirie de Chef-Boutonne.

DELEGATION DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL AU MAIRE

M. le Maire demande au Conseil, pour la bonne marche des services, que lui soit accordée une délégation d'attributions sachant que le Maire confirme au Conseil qu'il n'est pas autorisé à prendre de décision sans lui en faire part.
A l'unanimité, le Conseil donne une douzaine de délégations au Maire.

Questions diverses

M. le Maire remet aux membres du Conseil la liste des commissions communales et délégations extérieures qu'il faudra désigner lors de la prochaine réunion fixée à mercredi 25 mars 2026 à 20H30

Fin de la réunion 22 heures

Mme Maryse MORNET-KOHLER demande à intervenir et informe que sur le précédent compte rendu de conseil du 09 mars, concernant le passage du convoi des éoliennes dans Ardilleux, elle avait voté contre, des membres lui répondent qu'en effet, il a bien été indiqué à la majorité et non à l'unanimité

Elle souhaite également informer le Conseil municipal qu'elle va remettre sa démission dès lundi 23 mars à M. le Maire. Elle explique ses motifs, une discussion s'ensuit.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 mars 2026 à 20H30 à HANC

Présents :
Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, BAUDRIT Isabelle, RAULT Odile, DESAIVRES Éric, GARCONNET-SILLON Mathilde, DOMERGUE Gilles, FRAGNEAU Monique, DEMPURE Joël, JOLLY Jacques, RUMEUR Sylvie, GOICHON Laurent, PAQUEREAU Stéphane, BABIN Etienne, MAGNERON Nicolas, FRAGNEAU Jessica, COLLIER Katie, CHAIGNEAU Elodie.
Secrétaire de séance : Mme Isabelle Baudrit

Excusé : Jean-François BERNARD

Approbation du dernier compte rendu

Les membres du conseil valident à l'unanimité le compte rendu de la séance 20 mars 2026.
M. le Maire confirme que Maryse MORNET-KOHLER lui a remis sa démission lundi 23 mars 2026 laquelle a été transmise le même jour à la Préfecture.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES ET REFERENTS AUX ORGANISMES EXTERIEURS

M. le Maire explique à l'assemblée qu'un certain nombre de commissions permettent de travailler sur des projets et ainsi de participer au bon fonctionnement de la Commune. Chacun peut y participer en fonction de sa disponibilité. A cet effet, la liste des commissions est présentée sur laquelle chaque conseiller a pu choisir de s'y inscrire.

- **COMMISSIONS COMMUNALES :**

COMMISSION ENVIRONNEMENT-BATIMENTS :

- ✓ Environnement : référente Isabelle BAUDRIT, Jacques JOLLY, Odile RAULT, Monique FRAGNEAU, Stéphane PAQUEREAU, Gilles DOMERGUE, Joël DEMPURE, Éric DESAIVRES, Mathilde GARCONNET-SILLON
- ✓ Bâtiment : Référent : Emmanuel CAQUINEAU, Eric DESAIVRES, Jean-François BERNARD

COMMISSION VOIRIE/MATERIEL : Référent : Eric DESAIVRES, Laurent GOICHON, Etienne BABIN, Nicolas MAGNERON, Jean-François BERNARD, Isabelle BAUDRIT

COMMISSION CIMETIERES : Référent : Emmanuel CAQUINEAU, Odile RAULT, Sylvie RUMEUR, Monique FRAGNEAU, Joël DEMPURE, Jean-François BERNARD

COMMISSION SOLIDARITE : Référente : Odile RAULT, Sylvie RUMEUR, Monique FRAGNEAU, Laurent GOICHON, Gilles DOMERGUE

COMMISSION COMMUNICATION : Référente : Mathilde GARCONNET-SILLON, Katie COLLIER, Elodie CHAIGNEAU, Sylvie RUMEUR, Odile RAULT, Jacques JOLLY, Isabelle BAUDRIT, Jessica FRAGNEAU

COMMISSION SECURITE : Référent : Eric DESAIVRES, Joël DEMPURE, Emmanuel CAQUINEAU, Isabelle BAUDRIT

FETES ET CEREMONIES : Tout le conseil municipal

DELEGUES ECOLES : Référente : Elodie CHAIGNEAU, Jessica FRAGNEAU

DEFENSE SECURITE CIVILE : Joël DEMPURE

COMMISSION FOURRIERE ET ANIMAUX : Référent : Emmanuel CAQUINEAU, Sylvie RUMEUR, Mathilde GARCONNET-SILLON

- **COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES – REPRESENTATION EPCI OU SYNDICATS**

COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU ; Référent : Emmanuel CAQUINEAU, suppléante : Isabelle BAUDRIT
COMMISSION ASSAINISSEMENT CC MELLOIS EN POITOU : Référente : Isabelle BAUDRIT, suppléant : Laurent GOICHON
COMMISSION DECHETS CC MELLOIS EN POITOU : Référente : Isabelle BAUDRIT, suppléant : Jacques JOLLY
COMMISSION ECOLE CC MELLOIS EN POITOU : Référente : Mathilde GARCONNET-SILLON, suppléante : Elodie CHAIGNEAU
SIVU VOIRIE : Éric DESAIVRES, Etienne BABIN, Jean-François BERNARD
SMABACAB (St Fraigne) : Emmanuel CAQUINEAU, Isabelle BAUDRIT
SIEDS : Titulaire : Éric DESAIVRES, suppléant : Emmanuel CAQUINEAU
SYNDICAT 4B : Titulaires : Éric DESAIVRES, Laurent GOICHON ; suppléants : Mathilde GARCONNET-SILLON, Jacques JOLLY
CORRESPONDANT SECURITE CIVILE, DEFENSE (CORDEF), SECURITE ROUTIERE : Joël DEMPURE, Gilles DOMERGUE

PREPARATION DU BUDGET 2026

M. le Maire remet à tous les membres un document de travail reprenant l'ensemble du budget communal, détaillé par chapitre et par compte. Il explique au conseil qu'un budget communal est divisé en deux parties une partie fonctionnement avec des dépenses et des recettes et une partie investissement également avec une partie dépenses et recettes.
M. le Maire reprend ligne par ligne l'ensemble des dépenses et des recettes pour l'année 2025 et les propositions faites pour 2026. Il précise que ce document n'est qu'une proposition de budget, n'ayant pas reçu à ce jour l'ensemble des dotations nécessaire au budget qui sera voté définitivement d'ici la fin avril avec les nouveaux projets décidés en Conseil.

PROJETS

Il est proposé avant tout, que les commissions se réunissent pour travailler sur des propositions de projets à mener sur tout le territoire de la commune sur des échéances de 1 à 6 ans.
Les propositions des commissions seront débattues en conseil pour être validées par ce dernier.

PLANNING DES ANIMATIONS FETES ET COMMEMORATIONS

Pâques : une animation « œufs de Pâques » pour les enfants de la commune est fixée au dimanche 5 avril sur la place de l'Eglise à PIOUSSAY, en cas de mauvais temps il est prévu de se rabattre sur la salle des fêtes de PIOUSSAY.

Commémoration du 8 mai : Le maire rappelle qu'un dépôt de gerbe est prévu devant chaque monument aux Morts ; un vin d'honneur est offert ensuite en commun dans une salle communale. Le planning des lieux sera établi lors d'un prochain conseil.

14 Juillet et Fête Communale : une question se pose doit-on faire deux fêtes à quinze jours d'intervalle ? compte tenu des restrictions budgétaires et la réduction des dotations devons-nous envisager une réduction des frais liés aux fêtes ? Doit-on demander une petite participation financière pour le repas ? Toutes ces questions, M. le Maire propose de les soumettre à la population sous forme d'un questionnaire remis dans les boîtes aux lettres. A l'unanimité le conseil municipal opte pour interroger les habitants.

Fin de la réunion à 23H35

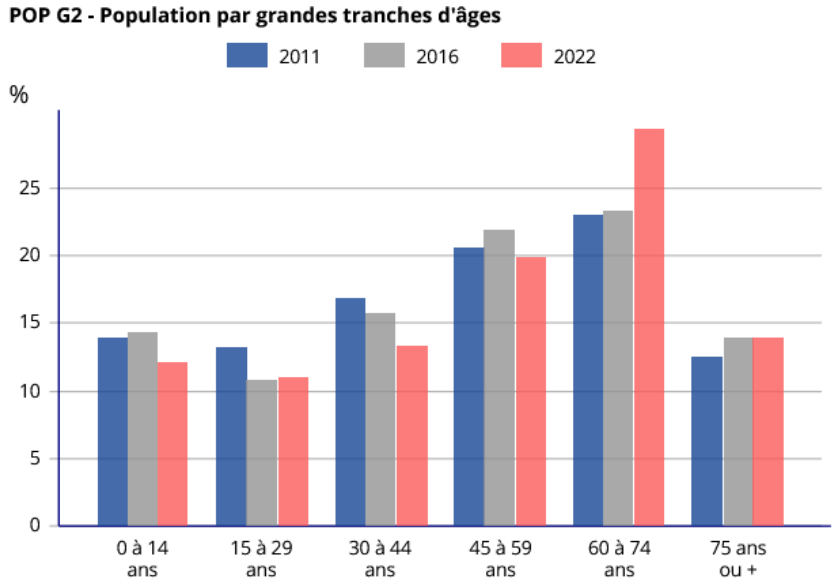
Quelques résultats du recensement de la population 2022 - INSEE

Les résultats du recensement de 2022 qui a été effectué sur VALDELAUME viennent d'être publiés, voici un extrait de ceux-ci, vous pouvez les retrouver dans son intégralité sur le site de l'INSEE.

La population totale de VALDELAUME en 2022 était de 814 habitants, avec une densité de population de 16.1 habitant/km² (la densité moyenne nationale est de 107.1 habitants au km²)

Le taux de natalité sur VALDELAUME en 2022 est de 5.3% (taux national 10.6%)

Le taux de mortalité sur VALDELAUME en 2022 est de 11.8% (taux national 9.4%)



Il existait 591 logements sur la Commune dont 397 résidences principales, 129 résidences secondaires ou occasionnels, 65 logements vacants. Ces résidences principales sont composées à 98.7% de maisons, 0.2% d'appartements, et 1.2% d'autres.

Toujours pour les résidences principales 61.2% comportent 5 pièces et plus, 24.3% comportent 4 pièces, 10.7% comportent 3 pièces, 2.6% comportent 2 pièces, 1.2% comportent 1 pièce.

Les maisons pour 52.2% ont été construites avant 1919, 12.3% entre 1919 et 1945, 10% entre 1946 et 1970 ; 11.7% entre 1971 et 1990, 6.1% entre1991 et 2005, 7.7% entre 2006 et 2019.

Concernant l'ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2022 : 58.7% des occupants y habitent depuis 10 ans ou plus, 16.1% entre 5 et 9 ans, 16.8% entre 2 et 4 ans et 8.4% depuis moins de 2 ans

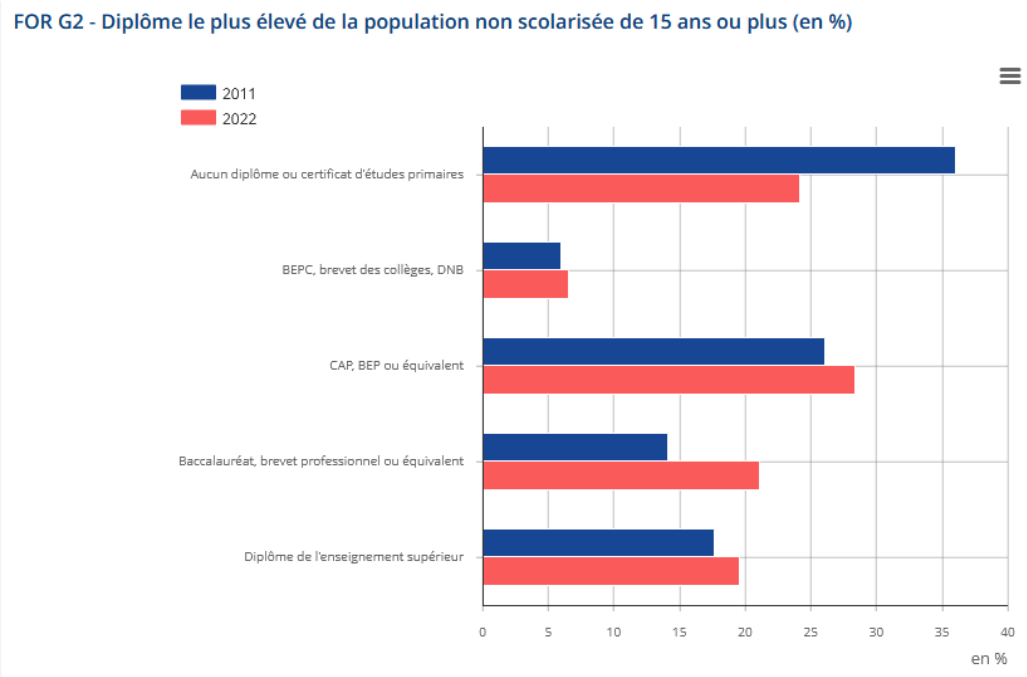
Les moyens de chauffage sur la commune de VALDELAUME étaient pour : 16.4% au fuel ; 28.5% à l'électricité ; 8.2% au gaz ; 47% autres 'bois, solaire, géothermie, etc…)

Les ménages pour 48% possédaient 2 voitures ou plus, et 46.7% possédaient au moins 1 voiture.

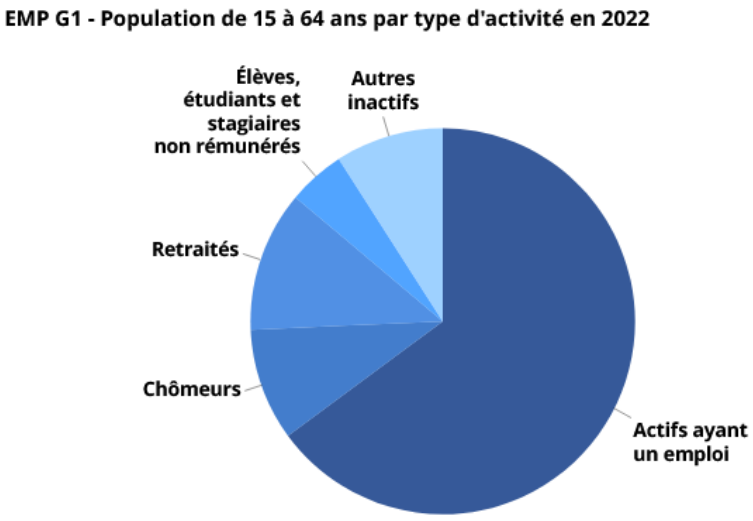
Le recensement permet également de connaître le niveau d'étude mais également l'activité professionnelle exercée par la population.

De très nombreux points sont également analysés par l'INSEE que vous pourrez retrouver sur leur site internet.

Voici un graphique concernant le niveau de diplôme obtenus arrêté à la date de 2022 par nos habitants :



L'activité professionnelle en 2022 de la population de VALDELAUME



Vous retrouverez sur le site INSEE toutes les statistiques de notre commune : population, famille, logement, chômage, naissances, décès, revenus, équipements et services, tourisme, etc…

Source : INSEE - https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-79140#



INFOS MAIRIE : TRAVAUX – Voirie et Bâtiment



Depuis le début de l'année, les agents communaux ont réalisé de nombreux travaux d'entretien et d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal.

Un mur de clôture mitoyen en pierres, qui s'était écroulé dans la cour de la salle des fêtes du Breuil-Coiffaud, a été reconstruit. Le seuil de la barrière du logement communal d'Ardilleux a également été refait, tandis que le portail a été remplacé par l'entreprise Richard du Breuil-Coiffaud.

Divers équipements ont fait l'objet de travaux d'entretien : des bancs, tables de pique-nique en bois et jeux extérieurs pour enfants ont été peints ou lasurés après avoir été mis à l'abri durant la période hivernale.

L'entretien courant s'est poursuivi avec le nettoyage des cimetières et des réserves incendie, ainsi que le curage des caniveaux dans les différents villages. Un nettoyage haute pression a également été réalisé sur les trottoirs à Bouin, dans la cour de la mairie à Hanc, ainsi que sur les murets et le béton désactivé aux abords de la salle des fêtes et de l'école de Pioussay.

Le matériel communal a fait l'objet d'une révision, incluant les tondeuses et les tracteurs. Durant l'hiver, les agents ont procédé à la taille des palissades, arbustes et massifs. Depuis le mois d'avril, les travaux de tonte des espaces verts et des accotements dans les villages ont repris.

Les nids-de-poules sur les routes goudronnées ont été bouchés. Le même travail a également été engagé sur les chemins calcaires. Toutefois, les conditions climatiques hivernales ont entraîné l'inondation de la carrière de production, endommageant le matériel électrique et interrompant la production. Une nouvelle livraison de calcaire est prévue début mai afin de poursuivre ces travaux.

Par ailleurs, un travail d'entretien des chemins calcaire a été engagé avec le passage d'un cultivateur afin de limiter la repousse de la végétation. Le gyrobroyeur est intervenu sur les chemins en terre, à la fruitière de Villeneuve ainsi que sur d'anciennes décharges. Les travaux de broyage des talus en entrée de village a également débuté.

Le SIVU de voirie est intervenu en début d'année pour l'entretien des haies en bordure de routes. Il a également procédé au curage et au gravillonnage de la cour d'un logement communal à Bouin.

Travaux programmés pour 2026 avec le SIVU :

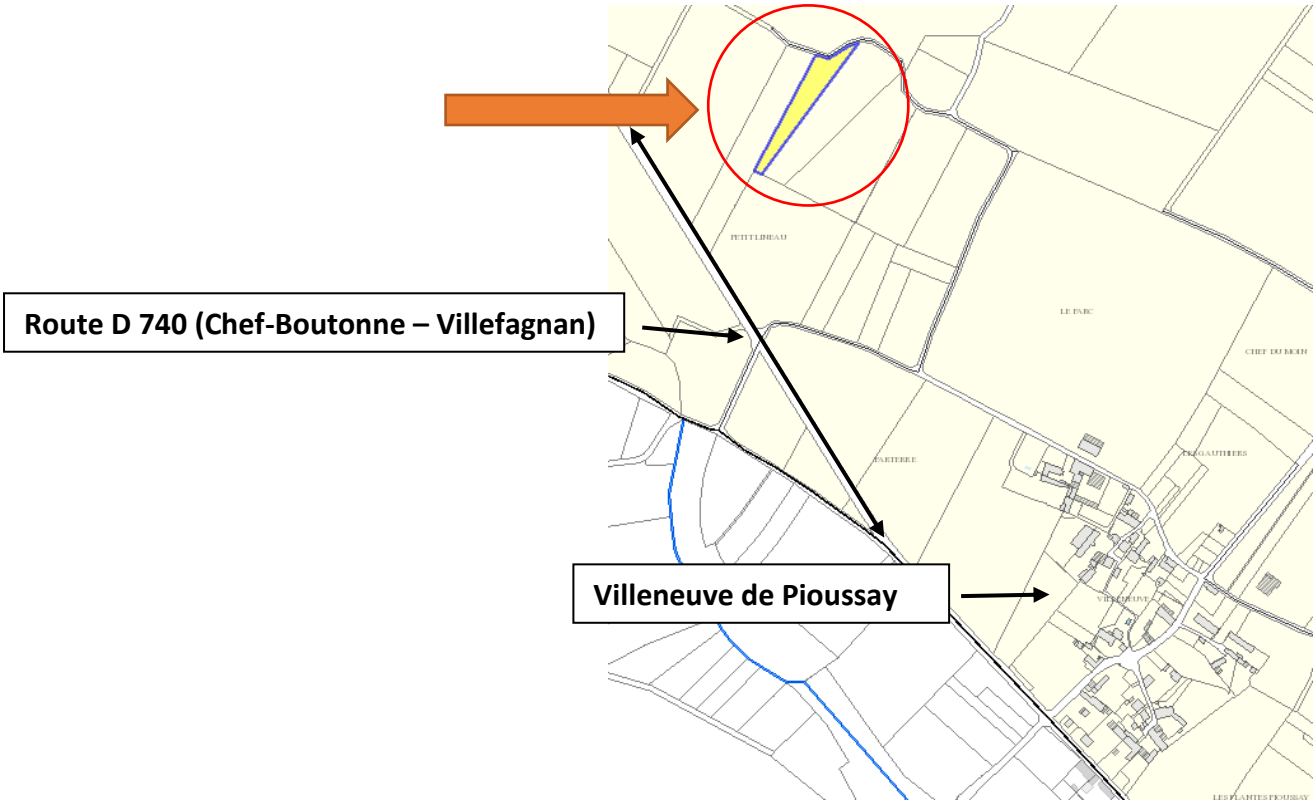
- Aménagement du chemin de la route du Bois Trapeau (750 ml) avec création d'un fossé avec exutoire, réalisation d'une purge, mise en œuvre d'une bicouche sur 250 ml et d'une monocouche sur 250 ml
- Installation d'une buse de traversée de route pour l'évacuation des eaux pluviales, route du Bois Trapeau (chemin calcaire) à la sortie d'Ardilleux
- Sablage et débernage du chemin des Essarts (1 200 ml), sortie de Hanc en direction de Loubillé
- Réfection du chemin mitoyen du Placeau en partenariat avec les communes de Loubigné et Chef-Boutonne (secteur Ardilleux) : travaux de structure, gravillonnage et goudronnage sur 345 ml pour notre part.



Savez-vous qu'il existe un verger communal sur notre commune ?



Pour les amateurs de fruits, un verger communal est à votre disposition à **Villeneuve** (à Pioussay, emplacement ci-dessous). N'hésitez à vous y rendre à la saison pour la cueillette de pommes, prunes et poires.



➢ Pruniers à Lugée, Pioussay, Valdelaume

Pour les amateurs de prunes, il existe devant le château d'eau **de Lugée à Pioussay,** des pruniers communaux.





➢ Retour en images – animation Prom'Haies



Le 15 avril a eu lieu sur le secteur bocager de Hanc une animation gratuite sur le thème des arbres et des haies avec l'association PROM'HAIES en Nouvelle Aquitaine basée à MONTALEMBERT.
Une dizaine de personnes venues de tous les environs sont venues découvrir ou redécouvrir la richesse de notre patrimoine bocager unique dans le secteur.

Ce fut l'occasion de constater pour certaines espèces la précocité cette année de la floraison, les différentes espèces souvent très proches qui ne se distinguent les unes des autres qu'à un tout petit détail.



C'est ainsi qu'il a été observé entre autres l'aubépine monogyne dite « épine blanche » en fleur avec un style en comparaison avec
« l'épine noire » qui est le prunellier qui lui fleurit plus tard et permet la réalisation de l'apéritif dit « Trouspinette » ou « Epine » mais aussi l'aubépine épineuse



Mais encore le camérisier à balais également nommé chèvrefeuille des haies, arbuste présent uniquement sur ce secteur



Une rencontre particulière avec le tamier qui est une liane, surnommée « L'herbe aux femmes battues » ; l'origine de cette expression est à chercher dans l'histoire de l'utilisation de cette plante. En effet, autrefois, la médecine traditionnelle exploitait la racine de celle-ci pour en faire des cataplasmes afin de soigner les hématomes (Source l'Internaute)

L'occasion aussi d'apprendre la différence entre l'érable champêtre avec ses feuilles à 5 doigts et l'érable de Montpellier avec ses feuilles à 3 doigts, ces deux espèces très présentes dans nos haies.

Des rencontres avec des ormes, des cornouillers, de la viorne lantane, du troène, des poiriers sauvages, des frênes très présents sur ce secteur, des joncs, etc…

Si vous avez un projet de plantation de haies champêtres, n'hésitez pas à les contacter, ils accompagnent aussi les particuliers : PROM'HAIES EN NOUVELLE AQUITAINE, 11 allée des Châtaigniers – Maison de la Forêt et du Bois 79190 MONTALEMBERT, tél. 05 49 07 64 02 – contact@promhaies.net

➢ « Les haies : rappel de la réglementation applicable en matière de coupe et d'arrachage

La haie constitue un lieu de vie très important pour la biodiversité. Les travaux sur les haies sont interdits pour les agriculteurs, et fortement déconseillés pour les particuliers et collectivités, durant la période de nidification des oiseaux.

Taille des haies, attention aux dates !

A partir de mi- mars, la saison de nidification va commencer. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet. Site OFB

Pour les agriculteurs, la taille des haies est interdite du 16 mars au 15 août. Un livret présente les principaux points de ce PSN pour la PAC 2023-2027. Consultez également la page dédiée agriculture

Préservons les haies

La haie est un groupe d'arbustes et d'arbres, de longueur et de hauteur variables, de largeur faible (souvent inférieure à 10 mètres) enclavé dans des prairies, champs, cultures ou habitations, qu'elle peut délimiter. Située en bordure de cours d'eau, elle est alors dénommée ripisylve. La haie peut être accolée à un élément fixe, linéaire du paysage (voie de communication, mur, fossé, talus, cours d'eau…).

Pour rappel, les haies constituent un lieu de vie très important pour la biodiversité.

Elles permettent d'héberger de nombreuses espèces protégées par le Code de l'Environnement ou non. Par ailleurs, elles ont un rôle important dans la prévention des risques naturels (coulées de boue, inondation). Elles sont aussi des brises vent. Leur taille ou leur arrachage est susceptible de causer des préjudices importants à l'environnement. »

https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Nature-et-Biodiversite/Haies-et-alignement-L.350-3/Les-Haies/Les-haies-rappel-de-la-reglementation-applicable-en-matiere-de-coupe-et-d-arrachage





➢ **Sensibilisation à la lutte contre le frelon asiatique**

PIÉGER LE FRELON

La commune vous propose une aide de 50€ sur présentation de facture pour la destruction du nid de frelons.

Pourquoi faut-il piéger ?

Du fait de sa démographie explosive en 2022, la simple destruction des nids ne suffira plus à maîtriser sa propagation. Seule une lutte mise en œuvre à l'échelle de la population pourra diminuer son expansion et limiter la dangerosité de sa présence.

Selon le GDSA Isère, 2022 a franchi un seuil critique en terme de présence du frelon asiatique. Près de **900 nids ont été détruits en 2022** et 419 ont été signalés après la période de destruction avec plus de 130 signalements de nids par jour.
Au niveau régional, **3625 nids ont été détruits**, ce qui laisse croire que près d'un tiers des nids seraient situés en Isère.



Il est donc primordial de mettre en place des moyens de lutte qui soient adaptés, efficaces mais aussi variés afin de diversifier la stratégie de piégeage.

Quand piéger ?

Pour un piégeage optimal il est important de suivre le calendrier de piégeage élaboré par la société Jabeprode ci-dessous.

Il est nécessaire de poursuivre **la lutte en automne** car c'est à cette période que les frelons se nourrissent d'insectes. En effet, à ce moment ils sont à la recherche de protéines car ils ne trouvent plus de quoi se nourrir dans la végétation. Cela leur permet de nourrir leur reine, qui hibernera jusqu'au printemps et créera une nouvelles colonie.





ou

Pourquoi pas vous ?

contact@auxabeillesalpines.fr

09 81 77 62 05

auxabeillesalpines.fr



➢ **Article Nouvelle république : Alerte sécheresse**

Première alerte à la sécheresse et premières restrictions dans le sud des Deux-Sèvres

Par **Baptiste DECHARME** Publié le **17/04/2026 à 18:06**, mis à jour le **17/04/2026 à 18:07**

La préfecture des Deux-Sèvres a pris un arrêté, vendredi 17 avril 2026, pour placer en alerte le bassin de l'Aume-Couture, dans le sud du département.

Un premier arrêté sécheresse est tombé, plaçant au niveau alerte le bassin de l'Aume-Couture, dans le sud des Deux-Sèvres (communes d'Alloinay, Chef-Boutonne, Loubigné, Valdelaume, Aubigné, Couture-d'Argenson, Melleran, Paizay-le-Chapt, Villemain). L'arrêté du préfet, signé vendredi 17 avril 2026, interdit l'irrigation à partir de prélèvement dans les nappes ou les milieux naturels trois jours par semaine pour les agriculteurs (mercredi, samedi et dimanche).

Source :

https://www.lanouvellerepublique.fr/deux-sevres/commune/paizay-le-chapt/premiere-alerte-a-la-secheresse-et-premieres-restrictions-dans-le-sud-des-deux-sevres-1776442016

« L'arrêté préfectoral limitant provisoirement l'usage de l'eau pour faire face à une menace ou aux conséquences d'une sécheresse ou à un risque de pénurie dans le bassin de la Charente; RAA : 79-2026-04-17-00001 » est visible dans tous les panneaux d'affichage de la commune.





Horaires d'ouverture des déchèteries

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU
HORAIRES DES CENTRES DE VALORISATION

Centres de valorisation	Aigondigné *(Mougon)* Brioux-sur-Boutonne Celles-sur-Belle Chef-Boutonne Lezay Melle Sauzé-entre-Bois
Horaires annuels	Lundi au samedi* : 9h-12h / 14h-17h
Horaires été (15 juin-31 août)	Lundi au samedi* : 7h-13h

** Hors jours fériés*

Direction de la prévention et gestion des déchets
www.melloisenpoitou.fr
preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr
05 49 27 56 79

- **Nouveau : « Zone de gratuité dans vos déchèteries »**





- **Aide à l'achat de broyeurs à végétaux**





Communication

➢ Page Facebook de la commune de Valdelaume



A ce jour 454 personnes nous suivent sur la page Facebook de Valdelaume, nous vous remercions pour votre intérêt et espérons que vous allez être de plus en plus nombreux !

Cette page Facebook nous permet de mettre en avant des informations générales et les animations des associations de la commune.

Pour nous trouver, cliquer sur la « loupe » dans Facebook et taper « Commune de Valdelaume ».

➢ Site internet de Valdelaume : https://www.valdelaume.fr/



Nous souhaitons faire figurer dans une rubrique spécifique les entreprises, les auto-entrepreneurs, les gîtes, les hébergements touristiques, etc... Vous souhaitez figurer dans la rubrique, dans ce cas n'hésitez pas , contactez la Mairie dès que possible, afin que nous vous adressions le formulaire de consentement obligatoire à nous retourner pour nous permettre de faire le nécessaire, en nous précisant exactement les coordonnées à publier.
Nous comptons sur vous et restons à votre disposition pour tout renseignement.

Solidarité

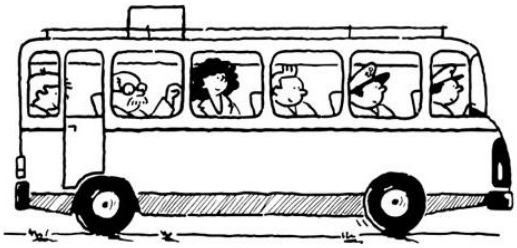
➢ Transport solidaire



➢ Mobilibus

Tous les samedis matin, pour vous rendre au centre-ville de Chef-Boutonne, la navette MOBILIBUS vous accompagne. Le coût du trajet est de 1€ aller et 1€ retour. Des tickets sont en vente auprès du chauffeur.

Si ce service vous intéresse, faites-vous connaître auprès de la mairie de Valdelaume.





France services
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE SERVICES

À chacun son service public

Famille, santé, recherche d'emploi, retraite...

Les services du quotidien à moins de 20 minutes de chez vous.

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pour un déplacement efficace :
✓ pensez à prendre vos identifiants

À LA MOTHE SAINT-HÉRAY
27 rue du Maréchal Joffre

LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 9h-12h

05 49 10 95 23
franceservices.lamothesaintheray@melloisenpoitou.fr

À LEZAY
7 rue Gate Bourse

LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 13h30-17h

05 49 07 33 81
franceservices.lezay@melloisenpoitou.fr

À CELLES-SUR-BELLE
1 avenue de Limoges

LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 13h30-17h

05 49 08 18 87
franceservices.cellessurbelle@melloisenpoitou.fr



À CHEF-BOUTONNE
7 avenue de l'hôtel de ville

LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 9h-12h

05 49 29 28 03
franceservices.chefboutonne@melloisenpoitou.fr

À SAUZÉ-VAUSSAIS
40 grand rue

LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 9h-12h

05 49 07 75 22
franceservices.sauze@melloisenpoitou.fr

● France services à Brioux-sur-Boutonne | 05 49 07 85 34 | brioux-sur-boutonne@france-services.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR · MINISTÈRE DE LA JUSTICE · FINANCES PUBLIQUES · France Travail · l'assurance retraite · L'Assurance Maladie · msa santé famille retraite services · ALLOCATIONS FAMILIALES · France Rénov' · CHÈQUE ÉNERGIE · LA POSTE

www.melloisenpoitou.fr Mellois en Poitou

Mise à jour Novembre 2023

Numéros utiles

Pour accéder aux services actuels offerts par la communauté de communes, contactez-nous à partir des numéros utiles.

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Éducation

05 49 27 56 84 **service scolaire, transport scolaire,** (inscriptions, lignes...)
restauration scolaire, petite enfance, enfance, jeunesse.

Animation sportive

05 49 35 13 57 **base de loisirs du Lambon**
05 49 07 15 69 **équipements sportifs couverts**
05 49 07 15 69 **service piscines**
05 49 27 01 91 **piscine Aqua'Melle**

Animation du territoire

05 49 27 09 62 **Pays d'art et d'histoire**
05 49 27 26 98 **musée de Rauranum**

France services

05 49 08 18 87 **Site Celles-sur-Belle**
05 49 29 28 03 **Site Chef-Boutonne**
05 49 10 95 23 **Site La Mothe Saint-Héray**
05 49 07 33 81 **Site Lezay**
05 49 07 75 22 **Site Sauzé-Vaussais**

Attractivité économique et touristique

05 49 07 85 28

Associations

05 49 290 290 **demande de participation, versement**

Cycle de l'eau

05 49 29 13 16 **accueil**
06 83 37 57 10 **numéro d'urgence**
(secteurs Celles-sur-Belle, Lezay, Melle)
06 67 01 62 45 **numéro d'urgence**
(secteurs Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais)

Prévention et gestion des déchets

05 49 27 56 79 **achat de composteurs, collecte des ordures ménagères et des encombrants, déchèteries, location de broyeurs**

Services techniques

05 49 07 78 42

Aménagement et habitat

05 49 29 83 93

Informations complémentaires au 05 49 290 290.

Icônes Semaphore communication

CIAS **Pour les services du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) :**

05 49 27 80 20 - EHPAD Fondation Dussouil, Lezay
05 49 29 81 16 - EHPAD La rosée d'antan, Chef-Boutonne
05 49 27 14 44 - Résidence autonomie La Garenne, Melle
05 49 07 13 14 - Siège administratif, Lezay
05 49 29 20 63 - Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) : Melle, Lezay, Brioux-sur-Boutonne, Sauzé-Vaussais, Celles-sur-Belle
05 49 27 80 21 – Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Siège administratif :
Les Arcades, 2 place de Strasbourg CS 60048 - 79500 MELLE

Courriel : accueil@melloisenpoitou.fr
www.melloisenpoitou.fr

VIE ASSOCIATIVE

➢ Ecole de Pioussay, Valdelaume – APE Pioussay

Randonnée conviviale à Pioussay

Le dimanche 19 avril, l'Association des Parents d'Élèves (APE) de Pioussay a proposé une randonnée placée sous le signe de la bonne humeur et du partage.

Petits et grands avaient le choix entre deux parcours : une balade de 4 km pour les enfants, ponctuée d'une chasse au trésor, et un circuit de 13 km pour les adultes (participation de 5 €). Les plus jeunes pouvaient quant à eux profiter gratuitement de l'animation.

La matinée s'est conclue autour d'un repas convivial réunissant les participants, avec 55 repas adultes et 7 repas enfants servis.

Si des familles extérieures ont pris part à cette journée, l'APE regrette la faible mobilisation des élèves de l'école.

Les fonds récoltés permettront de soutenir le voyage scolaire et de limiter la participation financière demandée aux familles. L'association a ainsi contribué à hauteur de 30 € par élève. L'école a également bénéficié d'un don d'une entreprise locale, permettant de compléter cette aide financière.

Les élèves partiront en sortie les mercredi 6 et jeudi 7 mai : au programme, la visite d'un château le premier jour, suivie d'une journée au Zoo de Beauval.

Les organisateurs remercient chaleureusement les habitués toujours fidèles au rendez-vous et investis dans la vie locale, ainsi que les nouveaux participants pour leur soutien. L'association ne peut contribuer aux projets de l'école et au dynamisme de notre commune que grâce à cette solidarité.

Prochain temps fort : la kermesse de l'école, prévue le samedi 13 juin au stade de Pioussay. Repas et jeux seront proposés tout l'après-midi, dans une ambiance festive et ouverte à tous.

L'équipe de l'APE





➢ Les Ecuries du Breuil

Les écuries du Breuil : Championnats départementaux et stages des vacances : comme les cultures, avec le soleil, l'activité repart !
Dimanche et lundi de Pâques, c'est sur les obstacles que nos cavaliers ont ramassé les œufs déposés par les organisateurs.
6 médailles d'or et 2 en argent, moitié en obstacle, moitié en dressage, ont récompensées Léa, Katie, Maelys, Savannah et Lilou.
Il y a aussi bien sûr les moments de loisirs, petits enfants et nouveaux habitants ont rempli les stages découvertes, balades, avec pause sur le terrain municipal.

Joël Dempuré
Tel : 06 87 11 48 17











Loisir et pause détente avec les poneys à la Chaume du Breuil-Coiffaud

- **Comité des Fêtes d'Ardilleux**



- **Foyer Ruraux de Bouin et de Pioussay**



Association DEV'AHANSAL
Association loi 1901 N*W792009250

L'Association a pour but d'apporter un soutien humanitaire aux populations les plus démunies, dont les enfants, dans les villages d'altitude du Haut-Atlas Marocain et la vallée de l'Ahansal. Cette région se situe à 1600m d'altitude et jusqu'à 3000m, entre Beni-Mellal et Azilal, à l'Est du Maroc.
Depuis 2018, un à deux voyages par an est ou sont organisés en véhicule 4X4 afin de pouvoir transporter environ une tonne de vêtements, petits jouets et peluches.
Les dons que nous récoltons pour les bébés, les enfants, les ados et les adultes sont distribués par les chefs de villages avec l'aide de responsables locaux de la commune de Zaouiat/Ahansal.

La mairie de Valdelaume et l'école de Pioussay de notre commune est partenaire de nos actions depuis plusieurs années et stocke occasionnellement les dons pour notre association.

Notre dernier voyage vers le Haut-Atlas a eu lieu cet hiver, du 21 Décembre 2025 au 21 Février 2026.
Notre prochain déplacement aura lieu à l'automne prochain si les conditions géopolitiques nous le permettent.

Nous remercions très chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué, par leurs dons, aux immenses sourires des enfants et leurs parents de la population Berbère.
N'hésitez pas à remettre vos prochains dons, encore merci pour eux.

Janick Lévesque









➢ Un peu d'histoire

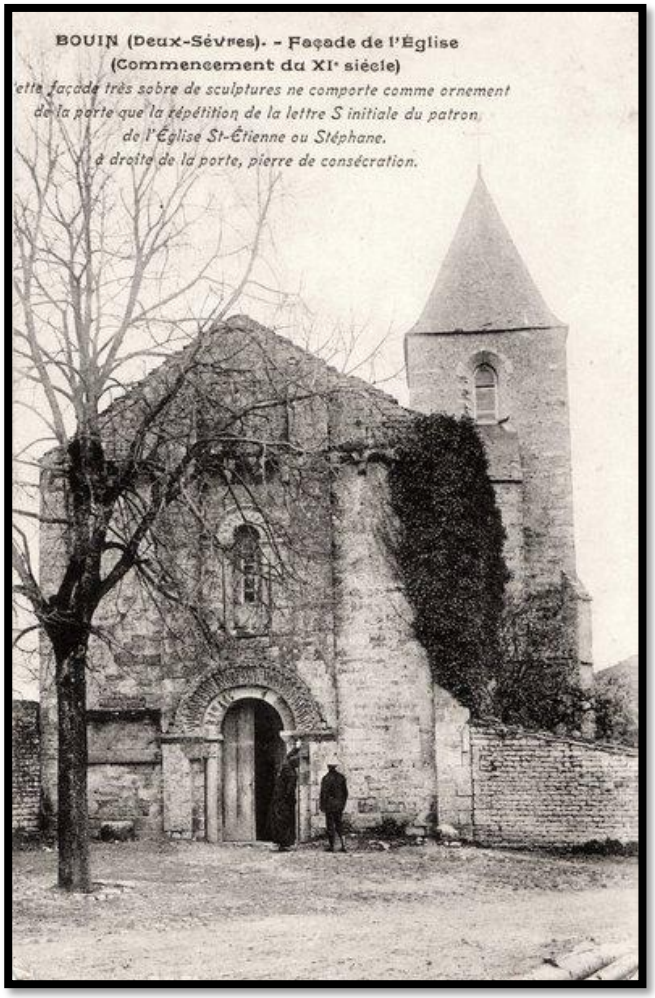
Bouin

Des substructions découvertes près du ruisseau de l'Osme, non loin du bourg, et en un point élevé de la commune, au lieu-dit « La Vieille Chapelle », une étrange motte circulaire de cent-soixante mètres de circonférence apparaissent comme autant de vestiges de l'époque gallo-romaine. L'Osme, qui ne coule guère que six mois par an, et dont le parcours est de sept à huit kilomètres, quitte les Deux-Sèvres après avoir traversé Hanc et va se jeter dans la Charente. A l'époque carolingienne, Bouin fut le siège d'une viguerie importante du pagus de Brioux et plus tard, d'un archiprêtré comprenant seize paroisses, quatre prieurés et trois chapelles. Bouin relevait féodalement du marquisat de Ruffec et de l'élection d'Angoulême (généralité de Limoges).

Des de La Lande aux Chabot

La seigneurie de Bouin appartenait au xve siècle à Jean de La Lande, et aux Turpin en 1494, du fait du mariage de Jacques Turpin avec Françoise de La Lande. Jean Turpin, écuyer, était seigneur du lieu en 1579. Le domaine passe, vers 1750, dans la famille Chabot. Joseph Chabot de Bouin épousa, en 1772, la fille du procureur fiscal du marquisat de Chef-Boutonne. Le dernier Chabot, Nicolas-Jules (1807-1856), vécut longtemps à Paris. Auteur oublié de nombreux romans et pièces de théâtre, il revint mourir au pays natal.

L'église



L'église Notre-Dame de Bouin, au clocher latéral gothique, relevait directement de l'évêque de Poitiers.

Inscrite depuis 1926 à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, sa façade ouest en arc brisé, épaulée de contreforts plats, a sa voussure interne décorée de serpents et d'aigles d'une prestance héraldique. Des lions et des oiseaux associés à un poisson ornent les chapiteaux.

Sur le montant droit de la porte, la mention «Stephanus», gravée dans un cercle, désigne, pense-t-on, le nom du constructeur de l'église.

Dans le chœur, où se voit une piscine gothique, un enfeu abrite deux tombes : celles de Jean Turpin, écuyer, seigneur de Puiferrier, Bouin et autres lieux, bienfaiteur et restaurateur du sanctuaire, décédé en 1663, et de son épouse, dame Marie Tessereau, morte en 1660.

Dans l'église se trouve également une ancienne cuve baptismale transformée en bénitier.

Le curé de Bouin, l'abbé Bonnet, bien qu'ayant prêté le «serment constitutionnel», fut arrêté pendant la Révolution.

A la place du château de Bouin, démoli au XVIIIe siècle, on édifia un logis dans le style de l'époque. La grande tour qui avait été conservée disparut à son tour au XIXe siècle.

Bouin (832 hectares) comptait 359 habitants en 1804, 336 en 1881, 222 en 1931, 185 en 1968, 158 en 1975, 135 en 1982.

http://pioussay.wifeo.com/ Patrick Ricard

PHOTO MYSTERE : « KEKOLE K'SA »

Cette photo a été prise sur la Commune de VALDELAUME, où ? A vous de deviner …

Nous organisons un petit concours ludique tout au long de l'année. A chaque bulletin à vous de retrouver où a été prise la photo et ce qu'elle représente, vos réponses seront à envoyer sur la boîte mail de la Mairie : mairie-valdelaume@paysmellois.org
ou par courrier déposé dans la boîte aux lettres avec vos coordonnées, à l'adresse suivante :
« MAIRIE DE VALDELAUME – PHOTO MYSTERE
1 rue du Puits Grelet – HANC - 79110 VALDELAUME ».
Le gagnant recevra un lot, s'il y a plusieurs bonnes réponses, un tirage au sort sera pratiqué parmi les bonnes réponses. Le résultat et la réponse seront communiqués dans le bulletin suivant.



Le gagnant du concours de la photo mystère du bulletin n°25 est Mme Nadège Mornet, qui remporte un bon d'achat de 20€ chez la fleuriste « Au Jardin du Temps » à Chef-Boutonne.

Vous trouverez cette pierre sur la façade de l'ancien relais d'Ardilleux (proche de la salle des fêtes d'Ardilleux).



Infos diverses

➢ Loi : balade des chiens



Du 15 Avril au 30 Juin, il est interdit de promener son chien non tenu en laisse dans les bois et les forêts, en dehors des allées forestières. Cette règle est mise en place pour protéger les oiseaux qui nichent au sol et les mammifères en période de reproduction. En cas d'infraction, vous encourez une amende de 135€.

De plus, quelle que soit la période de l'année, les chiens ne doivent pas divaguer. Cela veut dire qu'en dehors de sa propriété, un chien doit toujours être sous la surveillance effective de son maitre, jamais à plus de 100 mètres de lui, et à portée de voix ou d'un instrument sonore utilisé pour le rappeler. Une exception existe pour les chiens de chasse et les chiens gardiens de troupeau.

Si votre chien a un rappel moins que parfait, voici quelques astuces pour éviter la divagation :

- Prendre des cours avec un éducateur canin ou dans un club canin pour améliorer son rappel.
- Utiliser une longe, une longue laisse de 10 à 20m, fixée à un harnais (attention, jamais à un collier pour éviter les risques de blessures liés au choc brutal si votre chien arrive en bout de longe à grande vitesse). Votre chien peut alors courir et explorer sans risquer de disparaitre à l'horizon.
- Eviter de promener son chien sans laisse aux moments où la faune sauvage est la plus active, c'est-à-dire à l'aube et au crépuscule. Cela réduira les tentations de poursuite pour votre chien.

Source : https://www.service-public.gouv.fr

➢ Déclaration gîtes, chambres d'hôtes en mairie

« Déclarer en mairie un meublé de tourisme ou une chambre d'hôtes, ce téléservice permet d'effectuer la déclaration en mairie d'un meublé de tourisme ou d'une chambre d'hôtes.
En fonction des outils utilisés par chaque mairie, plusieurs façons d'effectuer la déclaration sont possibles.
Ces différentes modalités sont les suivantes :

- Remplir le formulaire et le transmettre automatiquement à votre mairie grâce à la télétransmission si votre mairie est munie de ce téléservice
- Remplir le formulaire en ligne, le télécharger, l'imprimer puis l'envoyer à votre mairie, soit par courrier avec accusé de réception, soit en le déposant sur place
- Utiliser la procédure d'enregistrement en ligne propre à votre mairie sur son site internet, si votre mairie a mis en place ce type de service en ligne. Vous devez créer un compte afin d'accéder à la procédure de déclaration. Votre meublé de tourisme ou votre chambre d'hôtes reçoit alors un **numéro d'enregistrement** que vous devez reporter sur vos annonces de location et sur vos réservations. Pour savoir si votre ville utilise ce téléservice, vous devez vous adresser à votre mairie ou consulter son site internet.

À noter : Ce téléservice a pour vocation le remplacement, à terme, du formulaire cerfa n° 14004 (meublés de tourisme). Certaines communes permettent encore de télécharger ce formulaire cerfa, le remplir et le transmettre à leurs services pour effectuer la déclaration. Concernant les chambres d'hôtes, il est toujours possible d'utiliser le formulaire cerfa n° 13566. » https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R14321

Verrines de fromage blanc aux cerises





20 min
Très Facile
Bon Marché

Ingrédients pour 8 personnes :

1 kg de fromage blanc, 200g de sucre, 1 gousse de vanille, 2 cuillères à soupe de fleur d'oranger, 500g de cerises, 10 petits beurre

Préparation

ÉTAPE 1 : Dénoyauter les cerises, les faire revenir dans la fleur d'oranger avec 2 cuillères à soupe de sucre. Les mixer. Laisser refroidir.

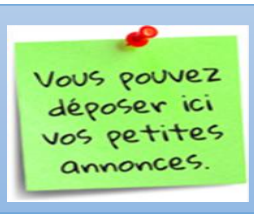
ÉTAPE 2 : Dans une jatte battre le fromage blanc et le sucre. Fendre la gousse vanille en deux, avec la pointe du couteau enlever les grains et les rajouter au fromage blanc.

ÉTAPE 3 : Émietter les petits beurres.

ÉTAPE 4 : Dans des verrines, mettre un fond de petit beurre émietté, puis une couche de cerises et une couche de fromage blanc.

ÉTAPE 5 : Répéter l'opération jusqu'à épuisement des préparations.

ÉTAPE 6 : Servir très frais.

Associations, Professionnels
Vous souhaitez faire connaître votre activité (associations, entreprise… etc), n'hésitez pas à contacter la mairie pour insérer un article dans les prochains bulletins.

Publication de la commune de Valdelaume
Directeur de publication : Le maire de Valdelaume
Imprimé et distribué par nos soins à 550 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique